

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

9 mai 2015

Date d'affichage :

11 juin 2015

L'AN deux mille quinze, le **4 juin 2015** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORIDUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 12), Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY à partir de la question n° 13

Mme Sandrine MARTIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Yannick BONNET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Françoise LAFOND

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20150604-DELIB150613-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2015**

QUESTION N° 13

OBJET : Accessibilité : Cinquième rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)

RAPPORTEUR : Jacquie DIOGON

**Rapport présenté et approuvé par la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées réunie le 6 mai 2015
Question étudié par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 26 mai 2015**

Afin de répondre aux objectifs d'accessibilité définis par les lois n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2009-526 du 12 mai 2009, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans la commune par délibération du 26 mars 2010. La CCAPH a été installée le 27 septembre 2010 et s'est réunie ensuite à plusieurs reprises. Sa composition a été fixée par arrêté municipal du 3 avril 2015.

Aux termes de l'article L.2143-3 du CGCT, la CCAPH doit établir un rapport annuel, présenté en conseil municipal.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le cinquième rapport de la CCAPH de Riom (ci-joint) fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2014 sur les différents points de sa compétence.

- 1) Les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti ont prioritairement concerné les groupes scolaires avec la mise en œuvre de dispositifs contrastés dans les escaliers et sur les obstacles. Par ailleurs, les sanitaires publics et le stationnement réservé du gymnase du parc des fêtes ainsi que les vestiaires-sanitaires des artistes à la salle des Abattoirs ont fait l'objet d'une rénovation complète incluant la mise aux normes accessibilité.
- 2) Les avancées très conséquentes s'agissant de la voirie et des espaces publics :

Le programme des réaménagements complets de rues, incluant leur mise en accessibilité a porté notamment sur la rue et l'impasse Albert Evaux, la rue Pierre de Nolhac, la rue des Lilas et le chemin des Vignerons (accès à l'AFU de Ronchalon).

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20150604-000018
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

RIOM

COMMUNE DE RIOM

Les programmes spécifiques de mise en accessibilité des aménagements de surface déjà lancés ont été poursuivis et des nouveaux ont été initiés :

- mise en accessibilité des quais bus : Avenue de Châtel Guyon et rue du 19 Mars
- pose de bandes d'éveil à la vigilance : Avenue de Châtel Guyon, route de Marsat et Boulevard de la République
- rafraichissement des peintures au sol dans le cadre de l'entretien annuel avec en particulier le renforcement de la signalisation de la zone de rencontre par la mise en œuvre au sol de stickers
- équipement des carrefours et traversées à feux sonores, pour 75 feux ; l'ensemble des figurines piétons étant dorénavant sonore
- installation de mobiliers de repos sur les cheminements piétons
En accompagnement des aménagements conséquents, du mobilier urbain a été installé (bancs, bornes PMR) sur les cheminements piétons, placettes. En particulier 40 bancs ont été installés au parc de Cerey.

Dans le cadre de la continuité des cheminements, des trottoirs ont été repris et aménagés (plateaux rue du Moulin d'eau, cheminement stabilisé butte du Couriat et parc de Cerey, trottoirs faubourg de la Bade).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport n° 5 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 4 juin 2015

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL